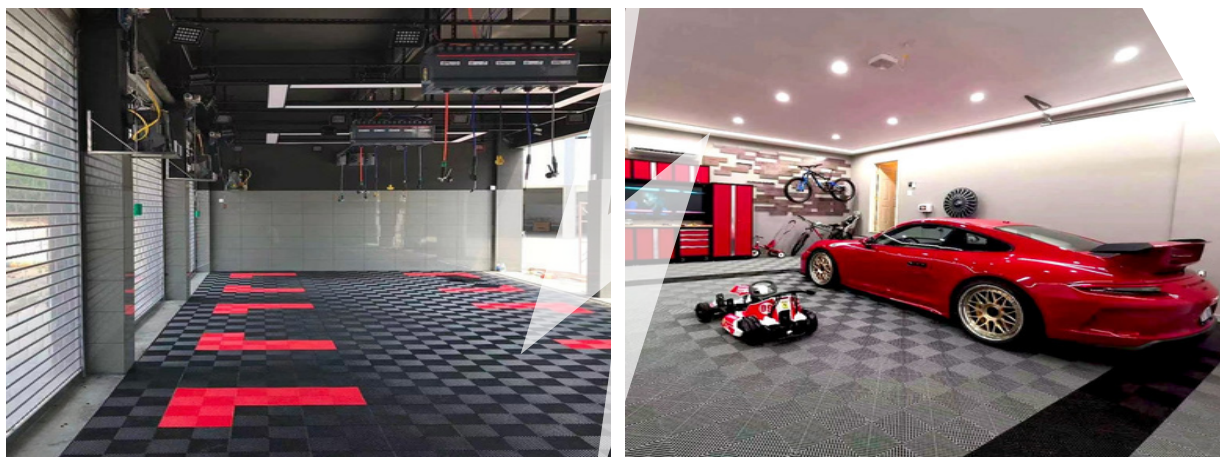




Données techniques

Matériau	Polypropylène 100 %
Dimensions	40 x 40 cm
Épaisseur	18 mm
Poids	4,0 kg/m ²
Accessoires	Coins biseautés et rampes de finition
Résistance aux charges roulantes	8 tonnes/m ²
Température d'utilisation	-30 °C à +70 °C
Applications	Garages, Ateliers, Paddocks, Showrooms
Conditionnement	Cartons 42 x 42 x 54 cm – 19 kg
Garantie	2 ans

Installation

Avant la pose : Balayer ou aspirer soigneusement le support.

Pose du revêtement :

- Déterminer un point de départ et l'orientation.
- Aligner les dalles avec les verrous dans la même direction.
- Commencer la pose par l'entrée et progresser vers le fond.
- Ne pas coincer les dalles contre des objets fixes (portes, seuils, radiateurs...).

Joint de dilatation obligatoire

Laisser un espace périphérique entre les dalles et tous les obstacles fixes (murs, colonnes, portes, seuils, radiateurs, etc.) :

- 1 % de la longueur totale de la pièce,
- avec un minimum de 3 cm.

Découpe : Utiliser une scie circulaire ou droite. Respecter les règles de sécurité.

Garantie

Champ d'application : Valable uniquement sur sols intérieurs et extérieurs, pour usage résidentiel, domestique ou commercial.

Période : 2 ans à compter de la date d'achat (facture = preuve). Couvre uniquement le prix d'achat du produit défectueux.

Conditions de validité :

- Produits de 1er choix uniquement.
- Défauts visibles signalés avant la pose.
- Défauts de fabrication entraînant une usure prématurée.
- Pose conforme aux instructions AERO.
- Entretien conforme aux recommandations.
- Produit utilisé pour les usages prévus.

Exclusions :

- Produits de second choix.
- Différences de teinte ou de brillance entre lots ou échantillons.
- Produits mal stockés, transportés ou posés.
- Pose non conforme, sol irrégulier.
- Exposition à chaleur, humidité excessive, rayons UV, pluie, gel, fuites d'eau.
- Dommages liés aux pneus, meubles cirés ou vernis.
- Utilisation de produits chimiques inadaptés.
- Frais annexes (main-d'œuvre, démontage, outillage, colle, plinthes...).

Conditions de réclamation :

- Réclamation par écrit dans les 30 jours suivant la constatation, par courrier recommandé.
- Inspection par Mosolut ou agent agréé (échantillons possibles).

Compensation dégressive :

Ancienneté	Pourcentage couvert
≤ 1 an	90 %
≤ 2 ans	75 %
≤ 3 ans	50 %
≤ 5 ans	30 %
≤ 10 ans	10 %
≤ 20 ans	5 %

